

Fondation Ethos
Place de Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Ethos – Fondation suisse pour un développement durable Procès-verbal de la 20^e assemblée générale ordinaire

Date : **Jeudi 8 juin 2017**
09h30 : **Présentation des activités et des comptes 2016**
10h30 : **Assemblée générale de la Fondation Ethos**

Lieu : **Salle de la Grenette, Fribourg**

(A) PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES COMPTES 2016

En préambule aux parties officielles des assemblées générales, les activités, le rapport annuel et les comptes 2016 de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services sont présentées de façon conjointe.

En introduction, le Président D. Biedermann remercie l'équipe des collaborateurs/trices d'Ethos pour le grand engagement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée. Au nom des deux Conseils, le Président adresse également un remerciement tout particulier aux membres de la Fondation Ethos et aux actionnaires d'Ethos Services pour leur confiance témoignée.

Après avoir donné un aperçu complet de la structure du groupe Ethos, D. Biedermann présente les différentes activités que la Fondation Ethos a réalisé en 2016 en faveur de l'investissement socialement responsable et d'un environnement socio-économique stable et prospère. En particulier, il fait référence aux éléments suivants :

- La Fondation Ethos a publié l'étude « Assemblées générales 2016, rémunérations et gouvernance des sociétés du SPI » ainsi qu'un « Engagement paper » précisant les attentes des investisseurs en matière de changement climatique. Comme chaque année, la Fondation Ethos a aussi publié une version actualisée de ses lignes directrices de vote, document de référence en la matière.
- L'engagement actionnarial a également été au cœur des activités 2016 de la Fondation Ethos. En Suisse, la Fondation a participé à plusieurs procédures de consultation, notamment sur la directive Corporate Governance de la Bourse suisse. D'autre part, la Fondation Ethos a maintenu son statut d'intervenant accessoire dans le conflit judiciaire entre le Conseil d'administration de Sika et la famille Burkard. En effet, les enjeux de cette procédure concernent de nombreuses sociétés suisses avec structure inégalitaire de capital. A l'échelle internationale, la Fondation Ethos a activement participé à une dizaine d'initiatives d'engagement collectif et est membre de plusieurs regroupements d'actionnaires permanents.
- La Fondation Ethos a fêté son 20^{ème} anniversaire au cours d'un Ethos Day le 2 février 2017 à Berne. Consacré au thème « En tant qu'investisseurs, nous construisons le monde de demain », plusieurs personnalités en particulier la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et le président de Novartis, M. Jörg Reinhardt, ont contribué à un événement riche en discussions fructueuses. A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, la Fondation Ethos a également publié les « Huit principes d'Ethos pour un investissement responsable ».

Le Président passe ensuite la parole au Directeur V. Kaufmann, qui présente les activités des différentes lignes de produits de la société Ethos Services ainsi que les comptes 2016. Il précise notamment les points suivants :

- Depuis sa création en octobre 2016 par Ethos Services et 6 caisses de pension, l'Ethos Engagement Pool International (EEP International) ne cesse d'élargir le nombre de ses membres qui se regroupent afin d'engager le dialogue avec les sociétés étrangères cotées sur les thèmes ESG. Pour assurer la cohérence entre le dialogue et leurs portefeuilles de titres, les 12 membres actuels de l'EEP International ont également accès aux informations ESG d'Ethos via sa plateforme électronique dont les fonctionnalités sont continuellement développées. Quant à l'EEP Suisse, il a consolidé en 2016 son positionnement comme le plus grand groupement de caisses de pension en Europe continentale et compte actuellement 132 membres.
- Les fonds de placement d'Ethos ont été restructurés pour toujours mieux répondre aux exigences de l'investissement socialement responsable. Ainsi, Ethos a introduit un filtre carbone dans certains de ses fonds. Un nouveau critère d'exclusion sectorielle lié à l'exploitation du charbon a également été introduit. Finalement, Ethos a lancé fin janvier 2017 l'« Ethos Swiss Corporate Governance Index » (ESCGI) qui tient compte des principaux critères de bonne gouvernance pour définir le poids des différentes sociétés qui le composent. Il s'agit du premier indice de ce type sur le marché boursier suisse. L'indice sert de référence pour le fonds « Ethos Equities CH indexed Corporate Governance. »
- En 2016, Ethos a soumis à la FINMA une modification du contrat de fonds de l'ombrelle Ethos pour ouvrir l'ensemble des compartiments aux investisseurs privés. Suite à l'obtention de cette autorisation, les investisseurs privés peuvent, depuis février 2107, souscrire aux fonds de placement d'Ethos aux mêmes conditions que les investisseurs institutionnels.
- En hausse de 13% par rapport à 2015, le bénéfice net 2016 d'Ethos Services (CHF 463'609) permet le versement d'un dividende de CHF 210 par action représentant un taux de distribution de 65% du bénéfice net aux 18 actionnaires de la société.

Ensuite, M. Julien Buthod-Garçon, expert-réviseur auprès de Deloitte, présente le processus ainsi que les résultats de la révision effectuée par l'organe de contrôle et recommande l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés. Il fait également remarquer que le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services ont décidé de soumettre Ethos volontairement à un contrôle ordinaire qui, contrairement au seul contrôle restreint, exige la mise en place d'un système de contrôle interne.

Les différentes présentations au sujet des activités et des comptes 2016 ne suscitent aucune remarque.

(B) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONDATION ETHOS

En sa qualité de Président, D. Biedermann ouvre la 20^e assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos. Il constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et qu'elle est valablement constituée.

Le Président constate que 39 institutions membres sont représentées et que l'ordre du jour ne suscite pas de commentaire.

1. Procès-verbal

D. Biedermann soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2016 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

***Vote :** Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2016 est approuvé à l'unanimité et sans modification.*

2. Rapport annuel 2016 et comptes 2016

2.1 Rapport de l'organe de contrôle

En sus du rapport oral présenté par un représentant de l'organe de contrôle sous point (A) ci-dessus, l'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de contrôle qui figure à la page 44 (comptes annuels) et à la page 55 (comptes consolidés) du rapport annuel.

2.2 Rapport de rémunération des instances dirigeantes

Les indications concernant le système de rémunération figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise », section « Rapport de rémunération » du rapport annuel (point 3.5, page 27). Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport de rémunération de la Fondation Ethos présenté dans le rapport annuel 2016.

2.3 Approbation du rapport annuel 2016

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2016 de la Fondation Ethos.

2.4 Approbation des comptes 2016 et des comptes consolidés 2016

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2016 et les comptes consolidés 2016 de la Fondation Ethos.

2.5 Répartition du résultat 2016

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la répartition du résultat présentée sous point 6.1 à la page 38 du rapport annuel. En l'occurrence, le report sur le nouvel exercice s'élève à CHF 33'076.

3. Election des membres du Conseil de fondation

Monsieur Jacques Zwahlen, membre du Conseil de fondation depuis la création de la Fondation en 1997 et vice-président depuis 2007 a décidé de ne plus se représenter pour réélection. Au nom du Conseil de fondation, le Président Dominique Biedermann le remercie chaleureusement pour son engagement exceptionnel en faveur du développement de la Fondation Ethos depuis sa création il y a 20 ans. Véritable pilier du Conseil de fondation, il a contribué de manière significative à la notoriété et au succès d'Ethos.

Madame Gisela Basler, membre du Conseil de fondation depuis 2014 en tant que représentante de la fondation de prévoyance Comunitas, a également décidé de se retirer du Conseil. Au nom du Conseil de fondation, le Président la remercie pour sa contribution au développement d'Ethos au cours des dernières années.

3.1 Nominations par les deux caisses fondatrices

Conformément à l'article 8 des statuts, les deux institutions fondatrices (CEG, Genève et CPPIC, Genève) disposent chacune d'un représentant au sein du Conseil de fondation.

L'assemblée générale prend connaissance de la nomination par les deux caisses fondatrices de Messieurs Jean-Louis Rimaz (CEG) et Aldo Ferrari (CPPIC) en tant que membres du Conseil de fondation.

3.2 Réélections

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver la réélection au Conseil de fondation pour un mandat d'une année de Madame Françoise Bruderer Thom ainsi que de Messieurs Dominique Biedermann et Hanspeter Uster. En cas de réélection de ces candidats, la présidence continuera à être assurée par Monsieur Dominique Biedermann et Monsieur Hanspeter Uster sera nommé à la vice-présidence.

Chaque candidat fait l'objet d'un vote individuel. Pour la réélection du Président, c'est le Vice-président sortant qui prend la présidence de l'assemblée.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la réélection de Madame Françoise Bruderer Thom ainsi que de Messieurs Dominique Biedermann et Hanspeter Uster.

3.3 Election

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver l'élection au Conseil de fondation, pour un mandat d'une année, de Monsieur Stephan Bannwart.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité l'élection de Monsieur Stephan Bannwart pour un mandat d'une année.

4. Élection de l'organe de contrôle

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver la réélection de Deloitte comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver l'élection de Deloitte en tant qu'organe de révision pour un mandat d'une année.

5. Divers

La prochaine assemblée générale de la Fondation aura lieu le jeudi 14 juin 2018 à Fribourg.

Clôture de l'assemblée générale

Le Président clôt l'assemblée à 10h50. Il convie ensuite les participants à un exposé-débat sur le rôle des marchés financiers en matière de changement climatique avec la participation de Madame Andrea Burkhardt, Cheffe de la division Climat au sein de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).